

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 JANVIER 2019 – 19h30

Présents : M. Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, BARBARIN Jérôme, LONCHAMBON Jacqueline, ALVES Laurence, BERTHIER Yannick, BRUNET David, THAUVIN Isabelle, ROSSIGNOL Alexis (arrivé à 20h40)

Absents : M. Pascal ESTIER (procuration à Mme Lonchambon), MM. Laurent MAZERON, José DE JESUS, Valérie EMPSON, Alexis ROSSIGNOL.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MÈGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Camping
- Travaux
- Affaires foncières
- Affaires scolaires
- Personnel
- Associations
- Intercommunalité
- Syndicat Sioule et Morge
- Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Yves MAZERON, époux de Mme Jacqueline MAZERON, membre du CCAS et père de M. Laurent MAZERON, adjoint au Maire est décédé. Les obsèques auront lieu le jeudi 31 janvier 2019.

Il adresse aux conseillers municipaux ses vœux de bonne année pour 2019.

La juriste Me Martins Da Silva est présente pour apporter des explications sur la procédure d'attribution d'Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour le camping municipal.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 18 décembre 2018 est lu par Mme Isabelle Mège, adjointe, et adopté avec :

- 11 voix pour
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

CAMPING :

M. le Maire fait un rapide historique de la gestion du camping opérée depuis 2015. Jusqu'en 2015, les horaires d'ouverture ne correspondaient pas à la demande des touristes, ce qui rendait le camping peu attractif. L'entretien était considérable et monopolisait les agents techniques municipaux.

Depuis 2015, la décision avait été prise par le Conseil municipal de recourir à une délégation de service public pour la gestion du camping.

La délégation de service public avait été conclue entre la municipalité et la SAS VULCANO pour une durée de trois ans avec une prolongation d'un an qui se terminera le 31 janvier 2019. Le Maire remarque que le gestionnaire actuel a développé le camping. La fréquentation a augmenté, de même que l'attrait touristique de la commune.

Après un travail de commission et une rencontre avec la juriste Me Martins Da Silva, le conseil municipal souhaite recourir à une procédure d'Autorisation d'occupation temporaire du domaine public sur une période plus longue, soit 10 ans avec possibilité de développer un fonds de commerce.

Cette solution permet à la municipalité de conserver le bien et d'avoir un droit de regard tout en offrant des possibilités de développement intéressantes pour la commune.

Un appel à candidatures a été publié le 11 janvier 2019 au Journal Officiel, dans le Semeur Hebdo et sur le site internet de la commune. Une seule offre a été déposée, celle de la SAS VULCANO. Pour rappel, lorsque la procédure de délégation de service public avait été lancée en 2015, ce même candidat avait été le seul à présenter une offre sérieuse et correspondant au cahier des charges de la consultation.

Après étude de l'offre de la SAS VULCANO, il ressort que les références présentées et le service proposé sont intéressants. Les investissements proposés répondent aux attentes de la commune, avec la mise en place d'un bac dégraisseur, aménagement d'un parking afin d'éviter le stationnement sauvage et mesures contre le bruit ambiant lors des soirées d'été. Le montant de la redevance annuelle proposée est de 7.000 euros HT révisable selon l'indice INSEE chaque année. En cas de départ anticipé, la résiliation est possible à tout moment sans indemnités. Une convention sera signée avec la SAS VULCANO.

Suite à une rectification demandée par le Trésorier, la redevance annuelle sera de 8 000 €. Le Conseil municipal adopte la convention d'Autorisation d'occupation temporaire du domaine public qui lui est proposée et autorise le Maire à la signer avec la SAS VULCANO.avec :

- 11 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote :

A 20h00, suspension de séance pour le départ de Me Martins Da Silva.

TRAVAUX :

- Travaux de Tournobert : la 2^{ème} phase sera engagée courant 2019 avec une pré-réunion pour définir la nature des travaux à exécuter avec des trottoirs et des caniveaux selon le secteur dans la traverse.
- Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux : la signalisation et la peinture au sol seront réalisées prochainement.
- Travaux d'enfouissement des réseaux Impasse du Chauffier : les travaux liés au réseau électrique et à l'éclairage public sont réalisés. Une étude est en cours pour déterminer le coût des abords et de la voie. Le chiffrage du montant des travaux avoisinerait la somme de 150 000 €. Cependant, la conduite d'eau nécessiterait un changement car elle est vieillissante.
- Assainissement : une réunion a été organisée avec SOMIVAL, la SEMERAP, le SATESE le Conseil Départemental et l'entreprise retenue pour les travaux sur la station d'épuration de Tournobert afin de lancer l'opération. Les marchés seront signés début février.
- Fonds d'intervention communal (FIC) : les prévisions de demandes de subvention sont demandées par le Conseil départemental pour la période 2019 – 2021, avant le 15 mars 2019.

AFFAIRES FONCIERES : Accord du Conseil municipal pour les affaires suivantes avec :

- 11 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.
- DIA sur les parcelles :
- AT 304-305-166 d'une superficie totale de 1 008 m² avec habitation, vendues par Mme OLTRA ROCA Maria au profit de M. Pierre BOUSSET, au prix de 26 500 €.
- AY 463 et 464 d'une superficie totale de 1 419 m² avec habitation, vendues par M. et Mme LONCHAMBON Jean-Paul au profit de M. et Mme CELLIER François au prix de 135 000 €.
- Acquisition d'une partie de la parcelle AZ 259, située à Sagnes appartenant à M. Daniel TOURRET afin de créer une aire de retournement au bout de la voie communale et un emplacement pour une cabane de chasse démontable, pour un prix total du terrain et des frais de bornage de l'ordre de 3 000 €.

AFFAIRES SCOLAIRES :

M. l'Inspecteur d'académie DASDEN avait adressé un courrier aux Maires du Puy-de-Dôme courant janvier afin d'expliquer le déroulé de la préparation de la rentrée scolaire prochaine. En réponse, M. le Maire avait souhaité envoyer un courrier expliquant la situation des écoles sur la commune à M. l'Inspecteur d'académie.

L'annonce d'une possible fermeture de classe à l'école élémentaire a été faite après la réunion du Comité Technique Spécial Départemental du 28 janvier 2019 concernant la carte scolaire pour septembre 2019.

La décision finale interviendra le 6 février 2019.

Le Maire et l'adjointe en charge des écoles ont reçu les représentantes de l'Association des Parents d'Elèves.

Des actions seront engagées par l'Association des parents d'élèves pour refuser cette suppression de classe avec un rassemblement devant les écoles, occupation des locaux, et une pétition.

Le maire sollicitera un rendez-vous auprès du Directeur de l'Inspection Académique afin de lui présenter le soutien et les actions prises en faveur de l'école par la municipalité.

Le Maire propose de prendre une délibération (cf texte en Annexe) contre la suppression d'une classe à l'école élémentaire à la rentrée scolaire 2019-2020 : les effectifs étant en baisse pour l'année 2019-2020 à l'école élémentaire, l'Inspection Académique prévoit un passage de 4 classes à 3 classes, ce qui entraînerait inévitablement une situation critique pour les années suivantes car les effectifs remontent.

Cette délibération est adoptée avec :

- 11 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

PERSONNEL :

Contrat de prévoyance maintien de salaire des agents : suite à une augmentation du taux de prélèvement sur salaire de 2.40 à 2.66 %, le Maire propose de participer au financement de la protection sociale du personnel par des contrats labellisés, à compter du 1^{er} mai 2019, le Comité Technique du Centre de Gestion devant être consulté.

Le Conseil Municipal donne son accord pour verser une participation mensuelle aux agents pour la prévoyance maintien de salaire labellisée d'un montant unitaire de : Catégories C : 20 € - Catégories B : 15 € - Catégories A : 10 €, proratisé suivant le temps de travail et aux CDD de plus de 6 mois avec :

- 11 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

CNAS :

Suite à l'accord de principe donné lors de la réunion du 18 décembre 2018, le Conseil municipal décide d'adhérer au CNAS pour les agents actifs et non pour les retraités avec :

- 10 voix pour,
- 5 abstentions : Mme Courtadon, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Les prestations proposées par le CNAS n'étant pas toutes adaptées pour les retraités, d'autres aides seront mises en place comme des colis de fin d'année. Le nombre d'agents bénéficiaires est de 18 pour un coût unitaire de 207 €. Mme Hélène Courtadon, Adjointe au Maire, est désignée en qualité de déléguée du Conseil municipal pour représenter la commune au sein du CNAS, Mme Marie-Christine Pinheiro déléguée des agents et Mme Céline Gallard correspondante.

ASSOCIATIONS :

- L'association Foyer Rural a sollicité une subvention de 1 500 € pour le lancement de la prochaine Diacomédie.
- L'association de la Chartreuse de Port Sainte Marie sollicite une subvention de 400 € pour le renouvellement de l'action « Scoland art ». Les subventions seront attribuées lors du vote du budget.

INTERCOMMUNALITE :

- Terrain du futur EHPAD : une réunion de conciliation entre les avocats respectifs des parties impliquées a eu lieu. La juriste de la commune a adressé un courrier au Tribunal pour connaître l'avancement du dossier.
- Nomination d'un délégué à la Commission Développement Durable et transition énergétique de Combrailles Sioule et Morge : M. David Brunet.

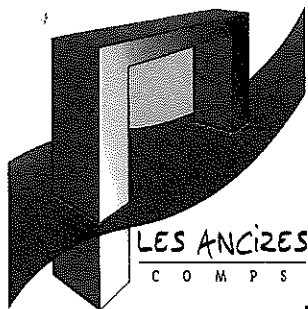
SYNDICAT Sioule et Morge - Semerap :

Suite à la dernière assemblée générale, le Syndicat Sioule et Morge est passé en règle avec 62 voix contre 38. Un cabinet d'études a présenté un projet pour la mise en place en 2019.

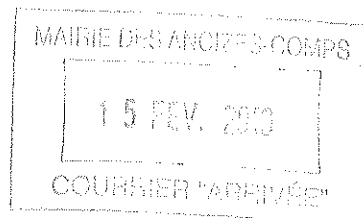
QUESTIONS DIVERSES :

- L'enfouissement de la ligne électrique HTA est terminé.
- Passage de la fibre optique : une réunion publique est prévue avec l'opérateur Orange afin d'informer la population.
- Zones blanches et installation de pylônes de télécommunications : le Maire a fait un nouveau courrier à Madame La Préfète sur ce volet. Pour pallier aux zones blanches de téléphonie mobile dans le cadre des 800/1300 sites à couvrir, un poteau sera installé sur une parcelle selon des zones déterminées après des études et mesures.
- Aciéries Aubert et Duval : Le Maire informe de l'avancement du projet dans le cadre de l'installation d'une société pour le recyclage du titane.
- CCAS : Nomination de Mme Michèle Muraton en tant que membre du CCAS
- M. David Brunet signale des problèmes de sécurité et de dégradations de la voirie au carrefour face à l'entrée des Aciéries Aubert et Duval.
- Calendrier des réunions du Conseil municipal à établir : les réunions se tiendront le dernier mardi de chaque mois sauf en juillet et en décembre. Le Conseil municipal de mars 2019 qui traitera du budget pourrait être décalé en fonction de la réception des éléments nécessaires en provenance des services de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.



EXTRAIT DU REGISTRE



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 29 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19.

12 FEB. 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2019.

Présents : M. Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, BARBARIN Jérôme, LONCHAMBON Jacqueline, BERTHIER Yannick, BRUNET David, ALVES Laurence, THAUVIN Isabelle

Absents : M. Pascal ESTIER (procuration à Mme Lonchambon), MM. Laurent MAZERON, José DE JESUS, Valérie EMPSON, Alexis ROSSIGNOL.

Mme Isabelle MEGE a été élue secrétaire.

Motion de soutien pour le maintien d'une classe à l'école publique élémentaire

N° 05/2019

Objet :
Maintien
d'une classe
à l'école
publique
élémentaire

Suite à un courrier reçu en mairie début janvier 2019 de Monsieur l'Inspecteur d'académie et suite à un échange de M. le Maire avec Monsieur l'Inspecteur Riom-Combrailles, la préparation de l'année scolaire 2019-2020 laisse entrevoir une possible suppression de classe à l'école élémentaire publique communale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Puy-de-Dôme expliquant les données spécifiques à la commune en faveur du maintien de la classe.

Monsieur le Maire indique qu'une rencontre a eu lieu en présence de l'adjointe aux affaires scolaires et des Co-présidentes de l'Association des Parents d'Elèves pour évoquer ce dossier et échanger sur les actions éventuelles à mettre en œuvre.

Considérant la menace de fermeture d'une classe qui pèse pour la rentrée de septembre 2019 sur l'école élémentaire de la commune des Ancizes-Comps,

Si la baisse des effectifs de l'école élémentaire est réelle pour l'année scolaire 2019-2020, en revanche, il est à noter que les effectifs remontent selon les prévisions établies pour les deux années scolaires suivantes.

Considérant que la décision de fermeture d'une classe pour l'année scolaire 2019-2020 au motif d'un effectif en baisse sur ladite année scolaire, induisant un passage de 4 classes à 3 classes, entrainerait inévitablement une situation critique pour les années suivantes car les effectifs remontent,

Considérant l'intérêt des enfants, et notamment les enfants qui sont impactés par un contexte socio-familial difficile, par le handicap, les plaçant en situation de fragilité,

Considérant la position volontariste de la commune des Ancizes-Comps pour accueillir des familles réfugiées avec des enfants allophones, la commune a toujours su être une terre d'accueil et d'intégration réussie,

M A I R I E

avenue du Plan d'Eau
63770 Les Ancizes-Comps
Tél : 04 73 86 80 14
Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr

Considérant que l'école doit permettre d'aider tous les enfants à acquérir de l'autonomie, des attitudes et des compétences qui permettent de construire les apprentissages fondamentaux pour leur avenir.

Cette fermeture provoquerait une dégradation de la qualité de l'enseignement et une désorganisation néfaste à un fonctionnement serein et pérenne avec de bonnes conditions d'accueil des élèves.

Considérant la nécessité d'être vigilants à ne pas compromettre un dynamisme local réel et l'attractivité de la commune : entreprises qui s'installent, venue de nouvelles familles,

Considérant les efforts financiers mis en œuvre par la municipalité et la Collectivité en faveur des familles : fournitures scolaires gratuites, garderies périscolaires gratuites, transports scolaires gratuits, restauration scolaire à 2€30/repas, mise à disposition de personnel qualifié, mise à disposition d'intervenants en sport et musique, Nouvelles Activités Périscolaires (gestion intercommunale depuis septembre 2019) gratuites.

Considérant le travail soutenu mené par les élus pour continuer à investir et à rester innovants en dépit des baisses des dotations d'Etat : achat et installation de tableaux numériques de dernière génération, réfection des serveurs informatiques, changement de tous les manuels scolaires (90) suite aux nouveaux programmes, projets divers tels que changement de mobilier (tables et chaises) et rénovation des bâtiments,

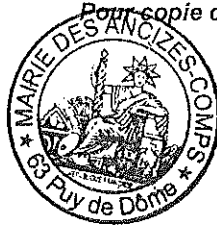
Nous serions au regret de constater que cette suppression de classe imposée par l'Education Nationale constituerait un signe très défavorable pour la Commune des Ancizes-Comps, confrontée à la problématique des territoires ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote :

- décide de SE PRONONCER POUR LE MAINTIEN DE LA CLASSE à l'école élémentaire dans sa configuration actuelle de 4 classes.

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

Pour copie conforme : le 04 février 2019



Le Maire,

Didier MANUBY